

2019 – 2020

**IMPORTANT**

**SOLIDARITE FAMILLES**  
**Fondation JES- Franklin**

La Fondation JES-Franklin soutient les actions de solidarité au profit des familles de Franklin pour les enfants scolarisés au petit collège, au collège, au lycée et en classe de CPGE.

Dans ce cadre, une réduction des frais de scolarité des élèves est proposée. Le taux de cette réduction dépend du quotient familial (Q) défini ci-dessous :

$$Q = \frac{\text{Revenus annuels 2017}}{\text{Coefficient des charges}}$$

Pour bénéficier de l'aide de la fondation, vous devez adresser par courrier à M. Laurent Poupart avant le 25 septembre 2019 :

- Le formulaire de calcul du quotient familial et de la tranche de référence permettant de calculer le montant de la réduction à laquelle vous pouvez prétendre
- Une lettre motivant votre demande d'aide financière
- Les 4 pages de votre avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017

***Si vos revenus annuels ont subi une forte baisse en 2018 (de plus de 10% par rapport à 2017), vous aurez la possibilité de demander que l'année 2018 soit substituée à l'année 2017 pour le calcul du quotient familial.***

Vous recevrez une réponse confidentielle de M. Laurent Poupart avant le 9 octobre 2019.

En complément de cette aide, **les élèves de classes préparatoires qui sont boursiers d'Etat** peuvent bénéficier d'une réduction supplémentaire sur les frais de scolarité. Cette réduction complétant leur bourse d'Etat peut être attribuée sur présentation de l'attestation d'attribution.

- Boursier échelon 0bis à 2 : prise en charge de 50% de la scolarité.
- Boursier échelon 3 à 7 : prise en charge de 100% des frais de scolarité.
- Boursier échelon 0bis à 7 : prise en charge d'une partie des frais (transport et hôtels) liés aux concours (2<sup>e</sup> année), sur justificatifs et dans la limite de 650 euros.

*P.J. - Formulaire de calcul du quotient familial et de la tranche de référence  
Formulaire de demande d'aide financière*

2019- 2020

**CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL ET DE LA TRANCHE DE REFERENCE**

**Revenus annuels 2017**

Ensemble des revenus de l'année 2017 avant déduction de tout abattement. Traitement du père, de la mère, revenus de valeurs mobilières, revenus fonciers, BNC, autres revenus

Revenu =

**Calcul des charges**

1 point pour chaque parent

Parents : x 1 =

0,75 point pour chaque enfant à charge

Enfants à charge : x 0,75 =

1 point pour toute autre adulte entièrement à charge

Autres personnes : x 1 =

**Total des charges**

$$Q = \frac{\text{Revenus annuels 2017}}{\text{Total charges}}$$

Tranche	Réduction	MONTANT DE L'AIDE EVENTUELLE			
---------	-----------	------------------------------	--	--	--

*Calculée sur la base annuelle par période*

		PREPA	LYCEE	COLLEGE	ECOLE
<b>Tranche F</b> : Si 10 001 € < Q < 12 000 €	<b>-20,0%</b>	-201,20 €	-188,60 €	-166,60 €	-140,80 €
<b>Tranche G</b> : Si 9 001 € < Q < 10 000 €	<b>-40%</b>	-402,40 €	-377,20 €	-333,20 €	-281,60 €
<b>Tranche H</b> : Si 8 001 € < Q < 9 000 €	<b>-60%</b>	-603,60 €	-565,80 €	-499,80 €	-422,40 €
<b>Tranche I</b> : Si 7 001 € < Q < 8 000 €	<b>-75%</b>	-754,50 €	-707,25 €	-624,75 €	-528,00 €
<b>Tranche J</b> : Si Q < 7 000 €	<b>-90%</b>	-905,40 €	-848,70 €	-749,70 €	-633,60 €

**TRANCHES F à J** : vous pouvez demander à bénéficier d'une réduction en utilisant la fiche jointe.



2019- 2020

DEMANDE D'AIDE, DE SOLIDARITÉ ET D'ENTRAIDE  
A LA FONDATION JES-FRANKLIN

*Si vous souhaitez bénéficier de la solidarité et de l'entraide de la Fondation JES-Franklin, veuillez remplir cet imprimé et le retourner à M. Laurent Poupart avec une lettre motivant votre demande avant le 25 septembre 2019.*

=====

*Je souhaite une réduction de                      % pour la 1<sup>ère</sup> – 2<sup>ème</sup> – 3<sup>ème</sup> période. Mon rapport revenus/charges se situe dans la catégorie F G H I J.*

***Je joins à ma demande mon avis d'imposition 2018, ou tout document pouvant en justifier.***

NOM	PRENOM	CLASSE

Date et signature